

Grand débat sur l'Ecole

Réunion de circonscription de Tarbes 2 du 15/12/03 à **Vic-en-Bigorre (65)**

Animateur du débat : M. Cabidoche, réalisateur et maître de conférences à l'IUT de Tarbes
Equipe d'animation : M. Jean-Paul Pène, directeur de l'école Pierre-Guillard de Vic-en-Bigorre et M. Jean Nadal, directeur de l'école primaire de Maubourguet
19 participants (non compris l'équipe d'animation)

PROPOSITIONS

1°) Comment l'école peut-elle concilier Education et Instruction ?

Renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions éducatives.
Promouvoir les démarches pédagogiques qui favorisent l'accès à l'autonomie.
Mettre à disposition des lieux particuliers encadrés (tels BCD) adaptés à l'apprentissage de l'autonomie.
Développer l'utilisation des Technologies d'Information et Communication.
Aider l'enfant à s'approprier les savoirs en préservant la présence de l'enseignant à ses côtés car enseignement et éducation passent avant tout par des relations humaines.

Penser les nouvelles technologies en tant qu'aides à l'apprentissage et non substitution à l'enseignant.

Le travail de l'Ecole, c'est d'aider les enfants à trier ce qu'ils acquièrent via les médias.

Améliorer la formation initiale, dans de multiples domaines insuffisante, appropriation des nouvelles technologies, traitement de l'image et de l'information.

Mettre en réseau des établissements pour apporter une mutualisation des compétences des enseignants, même si cette mise en place soulève quelques difficultés administratives et humaines.

Redonner à l'enseignant un statut par une redistribution des responsabilités.

2°) Quand et comment associer les parents ?

Travailler sur l'aide à la « parentalité » .

Mettre en place une formation initiale des enseignants sur la gestion des relations et la communication.

Saisir les occasions pour montrer le positif de leur enfants aux parents.

Créer un statut des parents à l'Ecole : parent responsable par rapport son enfant.

Créer des programmes thématiques pédagogiques destinés aux parents à la télévision et à la radio.

3°) Quelle compétence l'état doit-il conserver ?

« L'état doit conserver toutes ses compétences et en retrouver certaines. »

L'état doit rester régulateur de ce qui va être décentralisé dans le cadre d'un cahier des charges permettant d'assurer l'égalité entre tous les élèves et rester garant des programmes et examens nationaux.